



CIRCULAIRE N° 2238 /MBPE/DGD du 23 FEV 2023
(DIFFUSION GÉNÉRALE)

Objet : Organisation du service

- Réf** : - Décret n°2021-800 DU 8/12/2021 portant organisation du MBPE
- Circulaire n°2109/MPMBPE/DGD du 29/07/2020

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que les dispositions de ma Circulaire 2109/MPMBPE/DGD du 29 juillet 2020 portant organisation de la Direction Générale des Douanes, sont réaménagées comme suit, notamment en ce qui concerne le point IV alinéa 5 et 7.

IV : LES DIRECTIONS RÉGIONALES

IV-5 : LA DIRECTION RÉGIONALE DE MAN

IV-5-1 : LE DECOUPAGE TERRITORIAL

La zone territoriale de compétence de la Direction Régionale de Man se situe dans les limites géographiques des Régions administratives ci-après :

- la Région du TONKPI ;
- la Région du GUEMON ;
- la Région du CAVALLY ;
- la Région du HAUT-SASSANDRA

IV-5-2/ L'ORGANISATION DES SERVICES

La Direction Régionale de Man comprend deux Sous-directions :

- la Sous-direction des Opérations de dédouanement de Man ;
- la Sous-direction-direction des Opérations de Surveillance et des Interventions de Man.

IV-5-2-1/ La Sous- Direction des Opérations de Dédouanement

La Sous-direction des Opérations de Dédouanement de Man comprend six (6) bureaux :

- le Bureau des Douanes de Bin Houeyé ;
- le Bureau des Douanes de Danané ;
- le Bureau des Douanes de Gbapleu ;
- le Bureau des Douanes de Gbinta ;
- le Bureau des Douanes de Pekanhoubly ;
- le Bureau des Douanes de Sipilou.



IV-5-2-2/ La Sous-Direction de la Surveillance et des Interventions

La Sous-direction de la Surveillance et des Interventions de Man comprend deux (2) subdivisions :

- la Subdivision de la Surveillance et des Interventions ;
- la Subdivision de la lutte contre la Contrefaçon et des Stupéfiants.

IV-5-2-2-1/ La Subdivision de la Surveillance et des Interventions

La Subdivision de la Surveillance et des Interventions comprend **cinq (5) brigades** :

- la Brigade moto de Man ;
- la Brigade mobile de Man ;
- la Brigade mobile de Daloa ;
- la Brigade mobile de Zouan Houen ;
- la Brigade mobile de Guiglo.

IV-5-2-2-2/ La Subdivision de Lutte contre la Contrefaçon et les Stupéfiants

La Subdivision de la Lutte contre la Contrefaçon et les Stupéfiants de Man comprend **deux (2) brigades** :

- la Brigade de lutte contre la contrefaçon et les stupéfiants de Man ;
- la Brigade lutte contre la contrefaçon les stupéfiants de Daloa.

IV-7/ LA DIRECTION REGIONALE D'ODIENNE

IV-7-1/ LE DECOUPAGE TERRITORIAL

La zone territoriale de compétence de la Direction Régionale d'Odienné, se situe dans les limites géographiques des Régions administratives ci-après :

- la Région du **BAFING** ;
- la Région du **FOLON** ;
- la Région du **KABADOUGOU** ;
- la Région du **WORODOUGOU**.

IV-7-2/ L'ORGANISATION DES SERVICES

La Direction Régionale d'Odienné comprend deux (2) Sous-Directions :

- la Sous-direction des Opérations de dédouanement ;
- la Sous-direction des Opérations de Surveillance et des Interventions.

IV-7-2-1/ La Sous-Direction des Opérations de Dédouanement d'Odienné

La Sous-Direction des Opérations de Dédouanement d'Odienné comprend **six (6) bureaux** :

- le Bureau des Douanes de Ouaninou ;
- le Bureau des Douanes de Booko ;



- le Bureau des Douanes de Gbéléban ;
- le Bureau des Douanes de Sirana ;
- le Bureau des Douanes de Minignan ;
- le Bureau des Douanes de Tienfinzo ;
- le Bureau des Douanes de Goueya.

IV-7-2-2/ La Sous-Direction de la Surveillance et des Interventions d'Odienné

La Sous-Direction de la Surveillance et des Interventions d'Odienné comprend deux (2) subdivisions

- La Subdivision de la Surveillance et des Interventions ;
- La Subdivision de la lutte contre la contrefaçon et les stupéfiants.

IV-7-2-2-1 La Subdivision de la Surveillance et des Interventions

La Subdivision de la Surveillance et des Interventions est composée de quatre (4) brigades :

- la Brigade mobile d'Odienné ;
- la Brigade moto d'Odienné
- la Brigade mobile de Touba ;
- la Brigade mobile de Séguéla.

IV-7-2-2-2/ La Subdivision de lutte contre la Contrefaçon et les Stupéfiants

La Subdivision de la lutte contre la contrefaçon et les stupéfiants est composée de trois (3) brigades :

- la Brigade de la lutte contre la contrefaçon des stupéfiants d'Odienné ;
- la Brigade de lutte contre la contrefaçon et les stupéfiants de Touba ;
- la Brigade de lutte contre la contrefaçon et les stupéfiants de Séguéla.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Française
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes



Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National

